

PLAN STRATÉGIQUE 2019 - 2021



SOMMAIRE

I-Préambule	3
II-Analyse contextuelle et défis majeurs identifiés	4
III - Vision de l'Institution	6
IV - Axes stratégiques et priorités	6
Annexes	10

I - Préambule

Dans un contexte d'accélération de la mondialisation marquée par une mobilité croissante des capitaux, les pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) ont convenu de la mise en place de politiques et procédures budgétaires crédibles et transparentes. Cela s'est traduit par la mise en œuvre de réformes des finances publiques dont celles relatives aux systèmes de passation des marchés publics et des délégations de service public des Etats membres.

Pour ce faire, deux Directives ont été prises : la directive n°04/2005/CM/UEMOA portant procédures de passation, d'exécution et de règlement des marchés publics et des délégations de service public et la directive n°5/2005/CM/UEMOA portant contrôle et régulation des marchés publics et des délégations de service public dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine. La transposition de ces directives en droit interne ivoirien a abouti à la création le 6 août 2009 de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics (ANRMP) par décret n°2009-259 portant Code des marchés publics, consacrant ainsi les principes (i) de séparation de la fonction de contrôle et celle de la régulation par deux organes distincts et (ii) de l'indépendance de l'organe de régulation. L'ANRMP a été érigée en Organe Spécial Indépendant (OSI) avec un rattachement institutionnel au Ministère en charge des marchés publics par le décret n°2009-260 du 6 août 2009, portant organisation et fonctionnement de l'ANRMP.

Après huit années d'activité, en vue de corriger les insuffisances observées et les faiblesses liées à la non-conformité des dispositions contenues dans les directives sus-référencées et de prendre en compte dans le champ de compétence de l'ANRMP, le contentieux et les audits relatifs aux contrats de Partenariats Public-Privé (PPP), l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 portant création, organisation et fonctionnement de l'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics a été prise. Cette loi a, entre autres, modifié la composition du collège de l'Administration publique conformément à l'ancrage institutionnel qui est passé à la Présidence de la République, en prévoyant un représentant de la Présidence de la République, en remplacement de celui de l'Agence Judiciaire du Trésor. Elle a également reversé à l'ANRMP la gestion des litiges ou différends internes à l'administration publique par la création du Comité de Règlement Administratif (CRA), en remplacement de la Commission Administrative de Conciliation (CAC). L'Autorité Nationale de Régulation des Marchés Publics est devenue une Autorité Administrative Indépendante (AAI) dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière.

L'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 institue également au sein de l'ANRMP, quatre (4) organes que sont le Conseil de Régulation, le Président, le Secrétariat général et les structures spécialisées. Les douze (12) membres du Conseil de Régulation ont ensuite été nommés par le décret n°2018-658 du 1^{er} août 2018 et ont élu en leur sein, Monsieur COULIBALY Yacouba Pénagnaba en qualité de Président du Conseil de Régulation. Cette élection a été entérinée par le décret n°2018-668 du 3 août 2018 portant nomination du Président du Conseil de Régulation de l'ANRMP.

Dès sa prise de fonction, le nouveau Conseil a décliné sa vision dans un document stratégique triennal intitulé « Plan stratégique 2019-2021 de l'ANRMP ». Ce document est la feuille de route contenant les axes stratégiques des actions que compte mener le Conseil sur la durée de sa mandature.



Le Conseil de Régulation

II - Analyse contextuelle et défis majeurs identifiés

Une analyse structurée du contexte dans lequel a évolué l'ANRMP depuis sa création, a permis de définir les priorités des interventions et les points d'entrée programmatiques potentiels, tout en éclairant sur la conception et la mise en œuvre de la stratégie, ainsi que le cadre de suivi et d'évaluation. L'analyse contextuelle interne de l'ANRMP a fait ressortir les forces et les faiblesses suivantes :

FORCES	FAIBLESSES
L'existence de dispositions légales et réglementaires qui encadrent les principales activités de l'ANRMP et leurs délais de réalisation constituent un atout	La non formalisation des méthodes et des procédures de travail de l'ANRMP dans un manuel de procédures
La compétence et l'expérience avérées des ressources humaines qui réalisent un travail ayant une incidence sur ses performances. Des formations et autres activités de renforcement de capacités sont régulièrement réalisées pour le compte des agents de l'ANRMP et pour les acteurs de la commande publique	L'absence de plan de formation L'absence de schéma directeur en matière de système d'information et la non mise à jour régulière du site internet
Les missions assignées aux services sont clairement définies	L'insuffisance des infrastructures en matière de sécurité (inexistence d'un plan d'intervention d'urgence en cas de sinistre, de plan d'évacuation, cartes d'accès...)
Les ressources matérielles et financières suffisantes sont mises à la disposition des services pour mener à bien leurs activités	Absence d'infrastructures physique et numérique pour l'archivage des documents de l'ANRMP
Les activités menées par les services font l'objet de planification	Les objectifs assignés aux agents ne sont pas clairement définis
Des activités de veille (juridique, technologique et normative) sont pratiquées	Le déficit des mesures coercitives dont dispose l'ANRMP pour assurer la mise en œuvre de ses décisions
	Absence de dispositions pour la capitalisation des connaissances organisationnelles
	Absence de dispositif d'écoute des clients et autres parties intéressées pertinentes

Tableau synthétique des forces et faiblesses internes de l'ANRMP

En sus de cette analyse organisationnelle interne, le diagnostic externe a permis d'identifier les menaces et les opportunités susceptibles d'influencer les résultats de l'ANRMP. Si les opportunités sont des facteurs clés de succès que le régulateur gagnerait à maîtriser afin d'être performant, les menaces sont des éléments extérieurs qui font obstacle à l'atteinte des résultats.

- Sur le plan du renforcement du cadre juridique et institutionnel du système, la séparation et l'indépendance des fonctions de passation, de contrôle et de régulation prescrites par le Code des marchés publics doivent conduire à un encadrement juridique clair du champ de compétences de chaque fonction. **L'ANRMP étant le régulateur, devra utiliser cette opportunité pour assurer toutes ses prérogatives, ses attributions et assumer le leadership qui revient à la faitière qu'elle représente dans le secteur de la commande publique.**

Par ailleurs, la place qu'occupe désormais la Cellule de passation de marchés dans la mise en œuvre des activités de passation de marchés milite en faveur d'un renforcement de sa position institutionnelle et une meilleure définition du statut de ses animateurs. L'acteur nouveau qu'est la Personne Responsable des Marchés (PRM) devra se faire de la place dans cet environnement relativement complexe. **L'ANRMP, de par sa position, entend apporter sa contribution à la réalisation**

de cet objectif qui participe à la consolidation des acquis du processus de déconcentration des activités de passation de marchés engagé depuis maintenant une décennie.

- Sur le plan du renforcement du système d'information, la création et la mise en service en 2006 de l'appliquatif métier dénommé Système Intégré de Gestion des Marchés Publics (SIGMaP) a, en effet, révolutionné les méthodes de collecte des données techniques produites par les autorités contractantes et la structure de contrôle, leur traitement ainsi que la production de données statistiques. **Il en est de même, en ce qui concerne les activités de la régulation, de sorte que la gestion des audits devra s'en trouver facilitée ainsi que le suivi des recommandations qui en résultent.**

La dématérialisation des procédures opérationnelles entamée en 2015 par le Ministère en charge du Budget à travers la Direction des Marchés Publics, se présente non plus comme une option mais comme une nécessité, dans un environnement marqué par la globalisation des principes et la mondialisation des procédures (tant productives que décisionnelles) et la normalisation des circuits. **Le partage d'informations sur ce processus et notamment sur l'option définitive à faire valoir dans les instances internationales reste une problématique importante que l'organe de contrôle en liaison avec le régulateur et les acteurs publics majeurs devront résoudre.**

- Sur le plan du renforcement des ressources humaines, l'existence d'une stratégie communautaire de renforcement des capacités en marchés publics favorisant le partage d'expériences pour développer des connaissances **est une opportunité que l'ANRMP saisira en s'appuyant sur son expertise en la matière. Cela devra se faire dans le cadre de la stratégie nationale de formation et de renforcement des capacités, dont le processus est engagé, qui vise à répondre à la problématique de la professionnalisation des métiers de la commande publique.**

La matière de la commande publique implique un nombre important d'acteurs divers. **Il importe donc pour l'organe de régulation de créer les conditions d'un dialogue régulier avec ces acteurs clés** en dehors des situations de procédures ou de recours, à l'effet de mener ensemble des réflexions sur des centres d'intérêt partagés, de leur communiquer les informations utiles sur les mesures nouvelles, afin d'éviter les malentendus, les a priori et autres idées reçues.

En matière de prévention de la fraude et de la corruption, le constat est que des sanctions s'appliquent aux opérateurs économiques voulant contracter avec l'Etat. Le secteur privé avait souvent relevé à juste titre que les auteurs ou coauteurs administratifs ne sont pas inquiétés. **Cette situation devait donc changer pour une question d'équité, et pour dissuader les agents de l'Etat favorisant le faux en écriture publique, les manœuvres frauduleuses et la corruption.** La réponse a été donnée par la création du Comité de Règlement Administratif (CRA).

Contrairement aux actes frauduleux qui sont matériellement saisissables, les actes et faits constitutifs de corruption sont difficilement traçables même si leurs manifestations peuvent être perceptibles. La grande problématique de l'administration de la preuve demeure le nœud gordien pour une lutte efficace contre ces pratiques. Pour autant, les mesures de prévention par l'information et la sensibilisation appuyées par des campagnes dédiées n'ont pas manqué et même se renforcent. **En la matière, outre le Code des marchés publics, le Code de transparence des finances publiques et l'ordonnance n°2018-25 du 17 janvier 2018 portant modification de l'ordonnance n° 2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, telle que modifiée par l'ordonnance n°2015-176 du 24 mars 2015, la réglementation en cours d'élaboration relative à la Charte d'éthique et au Code de déontologie, seront des outils de poids à vulgariser à partir de cette année 2020.**

L'appui aux acteurs de la commande publique s'est manifesté jusqu'ici sous l'approche de l'information, de la formation et du renforcement de capacités humaines et matérielles. L'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 a introduit l'appui financier à des acteurs clés de la commande publique, en son article 42, en prescrivant une dotation à hauteur de 15% du montant des ressources recouvrées au titre de la redevance de régulation de l'année n-1. Le taux fixé par l'Ordonnance vise le montant annuel recouvré en année n-1 qui aura supporté les activités et les dépenses de fonctionnement de l'année de référence. Le montant à redistribuer devra donc être imputé aux ressources à collecter en année n, ce qui pose le problème de la période de mise à disposition effective de cette dotation. **Il a donc fallu examiner minutieusement tous les aspects du dossier en liaison avec les bénéficiaires afin d'anticiper les écueils et mettre en place les conditions optimales d'une bonne exécution du quota.**

A l'analyse des défis ci-dessus identifiés et ayant pour ambition de tirer profit des opportunités que lui offre le contexte actuel de la commande publique en Côte d'Ivoire, le Conseil de Régulation a dessiné sa vision sur les trois années de sa gouvernance.

III - Vision de l'Institution

Le concept de vision se définit comme une représentation mentale du long terme de l'organisme. Il indique son aspiration pour l'avenir, l'état futur et désirable ou le niveau auquel les responsables de l'organisme aspirent à le voir hisser sur le long terme. La vision de l'organisme se distingue de sa mission, cette dernière faisant référence à la raison d'être de l'organisme, sa vocation ou finalité primordiale qui justifie les activités qui y sont menées.

La vision de l'ANRMP telle que conçue et validée par le Conseil de Régulation s'énonce en ces termes « **Œuvrer à l'amélioration des performances globales du système de la commande publique en Côte d'Ivoire, avec toutes les parties prenantes pertinentes** ». Cette vision s'inscrit en droite ligne avec les missions prescrites dans l'ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018. Les axes stratégiques et les priorités qui découlent de la mise en œuvre de cette vision constituent la feuille de route du Conseil de Régulation sur les trois années de sa mandature (2019-2021).

IV - Axes stratégiques et priorités

Le Plan Stratégique de l'ANRMP prévoyait initialement sept (07) objectifs stratégiques.

01

Créer et animer un cadre d'échange et d'écoute de l'ensemble des acteurs du système de la commande publique



Le premier objectif stratégique libellé « **Créer et animer un cadre d'échange et d'écoute de l'ensemble des acteurs du système de la commande publique** », se justifie par la nécessité de fédérer toutes les compétences, les expertises en matière de marchés publics. Les missions de régulation amènent l'ANRMP à entretenir des rapports de travail fluides avec toutes les parties prenantes pertinentes (structure administrative chargée du contrôle, les cellules de passation des marchés, les autorités contractantes, les faïtières des organisations professionnelles du secteur privé, les maîtres d'ouvrage, les maîtres d'ouvrage délégués ainsi que les maîtres d'œuvre...). Créer les conditions d'un dialogue régulier avec ces acteurs clés permet de mener avec eux des réflexions sur des centres d'intérêt partagés, de leur communiquer les informations utiles sur les mesures nouvelles, afin d'éviter les malentendus, les a priori et autres idées reçues.

02

Mettre en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique



Le deuxième objectif stratégique « **Mettre en œuvre des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique** » se justifie par le fait que les marchés publics sont perçus à juste titre comme l'un des secteurs à risque en matière de fraude et de corruption. Ces fléaux font perdre à l'Etat de Côte d'Ivoire d'importantes ressources financières. La fraude porte en particulier sur les documents administratifs, mais également sur ceux d'ordre financier, délivrés par différents services publics et exigés aux soumissionnaires sous peine d'invalidation de leurs offres. Des sanctions prescrites par le Code des marchés publics ont souvent été prises par la Cellule Recours et Sanctions de l'ANRMP. Toutefois, un constat s'impose. Ces sanctions s'appliquent aux opérateurs économiques voulant contracter avec l'Etat et non aux auteurs ou coauteurs administratifs qui ne sont pas inquiétés. La création du Comité de Règlement Administratif (CRA) constitue en soi un début de réponse. Contrairement aux actes frauduleux qui sont matériellement saisissables, les actes et faits constitutifs de corruption sont difficilement traçables, même si leurs manifestations peuvent être perceptibles. Des mesures de prévention par l'information et la sensibilisation appuyées par des campagnes dédiées seront adoptées, mises en œuvre et renforcées. Des instruments de lutte tels que le Code des marchés publics et le Code de transparence des finances publiques seront complétés par la Charte d'éthique et le Code de déontologie en matière de commande publique. Un mécanisme de suivi en résultera et devrait constituer le moyen mis à disposition pour faire évoluer les comportements et réduire sensiblement ces fléaux que sont la fraude et la corruption dans les marchés publics.

03 Définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique



Le troisième objectif stratégique « **Définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique** » répond aux besoins de renforcer les capacités des acteurs de la commande publique. En effet, la gestion des procédures de passation, de contrôle, d'exécution et de régulation de la commande publique a besoin de ressources humaines de qualité dont les connaissances sont régulièrement actualisées. Une stratégie nationale de formation et de renforcement des capacités devra être adoptée et mise en œuvre pour conduire à une professionnalisation des métiers de la commande publique.

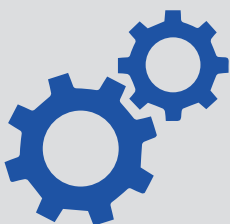
04 Réaliser les audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique



Le quatrième objectif stratégique « **Réaliser les audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique** » porte sur les audits et études indépendants. L'approche adoptée par l'ANRMP est à réviser. En effet, l'option choisie de ne s'en tenir qu'aux données primaires telles que collectées par les auditeurs dans les services des autorités contractantes pour arrêter une opinion définitive sur la situation des marchés publics ivoirien, est sujette à caution. Elle a pour limite d'exclure des données détenues par d'autres entités notamment, la Direction des Marchés Publics (DMP) qui assure la fonction contrôle et la coordination des missions de passation des marchés au niveau national et par conséquent la centralisation de

l'information technique sur le processus d'acquisition. Elle assure par ailleurs la gestion du SIGMaP. Il est donc impérieux d'élargir le champ d'investigation des auditeurs à la DMP pour les compléments d'informations et les recoupements nécessaires. La nouvelle approche sera également d'impliquer davantage les services de l'ANRMP dans la coordination et la facilitation des missions d'audit à l'effet de parvenir à l'exhaustivité des données attendues et à une meilleure maîtrise des délais de traitement et de production des rapports d'audit. L'Autorité de régulation devra également renforcer le dispositif de suivi de la mise en œuvre des recommandations issues des audits, afin de parvenir à un diagnostic et une analyse objectifs de l'état de la commande publique en Côte d'Ivoire.

05 Définir les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et le site internet



Le cinquième objectif « **Définir les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et le site internet** » provient de l'évolution qu'a connue la gestion des activités d'acquisition ces dernières décennies par la création et la mise en place de différents supports, en particulier l'outil informatique appliqué à ces activités. A l'heure de la modernisation de la gestion publique, la dématérialisation des procédures est une nécessité. Il en est de même pour le portail de la commande publique qui doit être mis en place. Il conviendra ensuite de renforcer le dialogue collaboratif et le partage d'informations entre les acteurs majeurs.

06 Assurer un appui aux acteurs de la commande publique



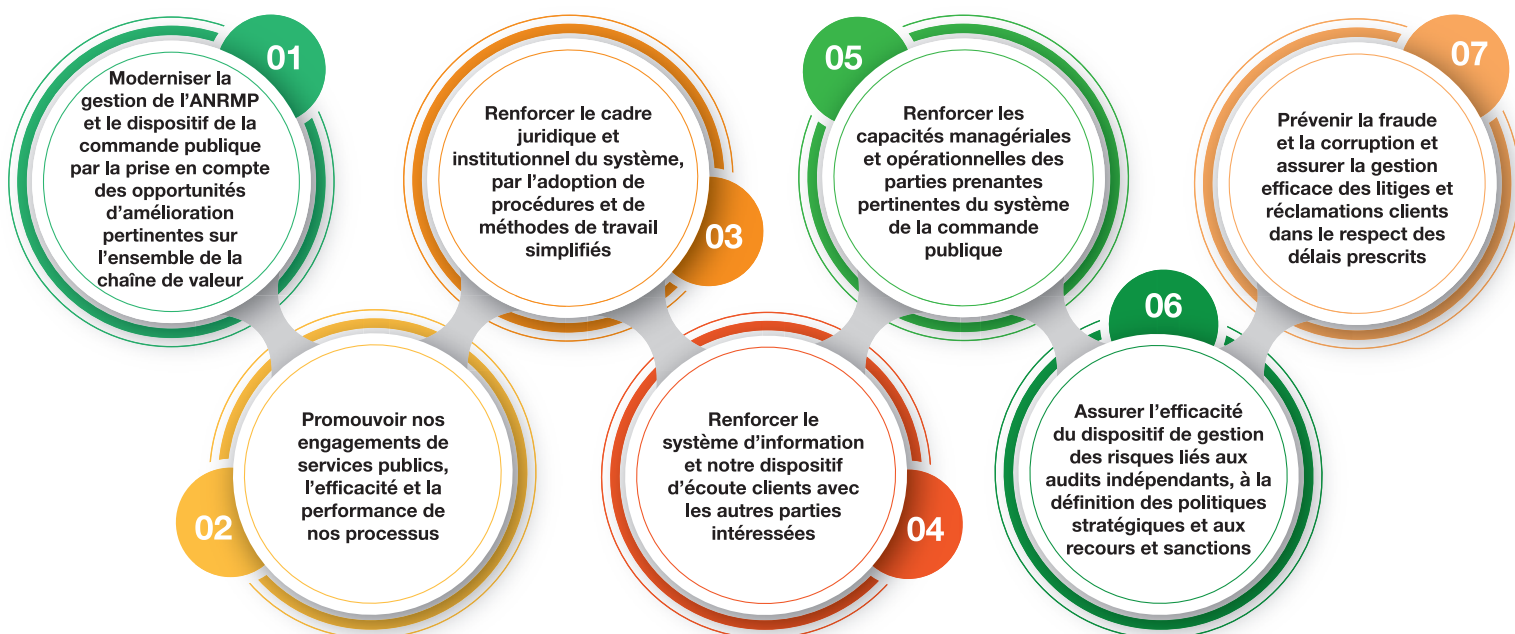
Le sixième objectif stratégique qui est « **Assurer un appui aux acteurs de la commande publique** » s'explique par la volonté d'apporter un appui financier aux acteurs de la commande publique. En effet, jusqu'à l'adoption de l'Ordonnance n°2018-594 du 27 juin 2018 qui prévoit un appui financier à des acteurs clés de la Commande Publique, ces derniers ne bénéficiaient que d'une aide en matière d'information, de formation et de renforcement de capacités humaines et matérielles. Une dotation à hauteur de 15% du montant des ressources recouvrées au titre de la redevance de l'année n-1 a ainsi été instituée. Le montant à redistribuer devra être imputé aux ressources à collecter en année n et l'affectation des ressources en terme de destination finale devra être en relation avec les missions des entités bénéficiaires.

07 Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'Autorité



Le septième objectif stratégique « **Assurer la gestion technique, administrative et financière de l'ANRMP** » concerne l'organisation des services. Pour entrer pleinement dans ses attributions en tant qu'organe de régulation, le régulateur doit moderniser ses procédures et optimiser son fonctionnement. Ainsi, cet objectif vise l'ensemble des services de l'institution, en particulier les services supports pour assurer la conformité de ces derniers aux exigences légales et réglementaires, mais aussi aux standards et normes internationaux.

Pour répondre aux exigences de la démarche qualité dans laquelle l'institution s'est inscrite, une harmonisation des informations stratégiques s'avère nécessaire. Ainsi, les axes ou orientations stratégiques sont définis. Ils sont au nombre de sept (07) et figurent dans la Politique Qualité.



Par ailleurs, suite à la revue à mi-parcours des résultats du Plan Stratégique de l'ANRMP, des modifications sont intervenues. Elles sont relatives à la réduction du nombre d'objectifs et à leur reformulation. Les objectifs stratégiques initiaux sont passés de sept (07) à quatre (04). Ils ont aussi été reformulés. L'intérêt de ces modifications est de mettre l'accent sur les missions régaliennes de l'ANRMP et non plus de faire porter un axe stratégique entier par un processus support, en brisant les silos et en renforçant la synergie dans l'action. Cette révision s'inscrit également dans l'approche du budget-programmes en améliorant la budgétisation axée sur les résultats et en reformulant les objectifs stratégiques sous forme de ligne d'impact.

Pour ce faire, les objectifs stratégiques « Créer et animer un cadre d'échange et d'écoute de l'ensemble des acteurs du système de la commande publique » et « Définir les politiques et les stratégies de formation et d'information des acteurs de la commande publique » ont été fusionnés et reformulés. La reformulation s'énonce comme suit « les politiques, les stratégies de formation et le dispositif d'échange avec les parties prenantes pertinentes de la commande publique sont définis et renforcés ». Quant aux objectifs stratégiques « assurer un appui aux acteurs de la commande publique » et « Définir les orientations pour l'animation et l'alimentation du système d'information des marchés publics et le site internet », ils sont reversés sous forme d'objectifs opérationnels inclus dans l'objectif stratégique suscité.

Le Plan Stratégique dans sa nouvelle version présente donc les objectifs stratégiques suivants :

- **Impact/objectif stratégique 1** : Les politiques, les stratégies de formation et le dispositif d'échanges avec les parties prenantes pertinentes de la commande publique sont définis et renforcés ;
- **Impact / objectif stratégique 2** : Des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique sont mis en œuvre ;
- **Impact / objectif stratégique 3** : Les audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique sont réalisés ;
- **Impact / objectif stratégique 4** : La gestion technique, administrative et financière de l'ANRMP est assurée.

IMPACT / OBJECTIF STRATÉGIQUE	BUDGET 2020	BUDGET 2021	TOTAL
Impact/objectif stratégique 1 : les politiques, les stratégies de formation et le dispositif d'échanges avec les parties prenantes pertinentes de la commande publique sont définis et renforcés	1 827	2 937	4 764
Impact/objectif stratégique 2 : des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique sont mis en œuvre	680	705	1 385
Impact/objectif stratégique 3 : les audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique sont réalisés	430	680	1 110
Impact/objectif stratégique 4 : la gestion technique, administrative et financière de l'ANRMP est assurée	2 667	2 663	5 330
TOTAL	5 604	6 985	12 589

Tableau synthétique des objectifs stratégiques et les budgets y relatifs (en millions de F CFA)

Des objectifs opérationnels permettent de les rendre plus spécifiques et des indicateurs de mesure contribueront à leur évaluation. Les actions menées pour l'atteinte des résultats sont mentionnées dans un plan de travail annuel régulièrement renseigné par l'acteur du processus concerné.

ANNEXES

ANNEXE 1 :
RATTACHEMENT DES AXES STRATEGIQUES
AUX OBJECTIFS STRATEGIQUES
ET LES PROCESSUS ASSOCIES

TABLEAU PRESENTANT LE RATTACHEMENT DES AXES STRATEGIQUES AUX OBJECTIFS STRATEGIQUES ET LES PROCESSUS ASSOCIES

Axes stratégiques ou axes de la Politique Qualité	Priorités ou objectifs stratégiques	Processus concerné(s)
<p>Axe stratégique 1 : moderniser la gestion de l'ANRMP et le dispositif de la commande publique par la prise en compte des opportunités d'amélioration pertinentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur</p> <p>Axe stratégique 3 : renforcer le cadre juridique et institutionnel du système, par l'adoption de procédures et de méthodes de travail simplifiées</p> <p>Axe stratégique 4 : renforcer le système d'information et notre dispositif d'écoute clients avec les autres parties intéressées</p> <p>Axe stratégique 5 : renforcer les capacités managériales et opérationnelles des parties prenantes pertinentes du système de la commande publique</p>	<p>Impact/objectif stratégique 1 : les politiques, les stratégies de formation et le dispositif d'échanges avec les parties prenantes pertinentes de la commande publique sont définis et renforcés</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies des formations des acteurs de la commande publique» • PM1 «Manager la stratégie institutionnelle» • PS3 «Maîtriser les Systèmes d'information»
<p>Axe stratégique 1 : moderniser la gestion de l'ANRMP et le dispositif de la commande publique par la prise en compte des opportunités d'amélioration pertinentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur</p> <p>Axe stratégique 6 : assurer l'efficacité du dispositif de gestion des risques liés aux audits indépendants, à la définition des politiques stratégiques et aux recours et sanctions</p> <p>Axe stratégique 7 : prévenir la fraude et la corruption et assurer la gestion efficace des litiges et réclamations clients dans le respect des délais</p>	<p>Impact/objectif stratégique 2 : des moyens préventifs permettant de lutter contre la fraude et la corruption dans la commande publique sont mis en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PR2 «Assurer la gestion des recours non juridictionnels liés à la commande publique» • PM3 « Manager l'écoute client, la coopération et la communication»
<p>Axe stratégique 6 : assurer l'efficacité du dispositif de gestion des risques liés aux audits indépendants, à la définition des politiques stratégiques et aux recours et sanctions</p>	<p>Impact/objectif stratégique 3 : les audits indépendants de la passation et de l'exécution de la commande publique sont réalisés</p>	<p>PR1 «Assurer la gestion des études et des audits indépendants relatifs à la commande publique»</p>
<p>Axe stratégique 1 : moderniser la gestion de l'ANRMP et le dispositif de la commande publique par la prise en compte des opportunités d'amélioration pertinentes sur l'ensemble de la chaîne de valeur</p> <p>Axe stratégique 2 : promouvoir nos engagements de services publics, l'efficacité et la performance de nos processus</p> <p>Axe stratégique 3 : renforcer le cadre juridique et institutionnel du système, par l'adoption de procédures et de méthodes de travail simplifiées</p> <p>Axe stratégique 4 : renforcer le système d'information et notre dispositif d'écoute clients avec les autres parties intéressées</p> <p>Axe stratégique 5 : renforcer les capacités managériales et opérationnelles des parties prenantes pertinentes du système de la commande publique</p> <p>Axe stratégique 6 : assurer l'efficacité du dispositif de gestion des risques liés aux audits indépendants, à la définition des politiques stratégiques et aux recours et sanctions</p>	<p>Impact/objectif stratégique 4 : la gestion technique, administrative et financière de l'ANRMP est assurée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • PM1 «Manager la stratégie institutionnelle» • PM2 «Manager la qualité, les risques et les performances» • PM3 «Manager l'écoute client, la communication et la coopération» • PS1 «Maîtriser les ressources humaines et le développement des compétences» • PS2 «Maîtriser le budget, la comptabilité et le patrimoine» • PS3 «Maîtriser les Systèmes d'information» • PS4 «Maîtriser les acquisitions»

ANNEXE 2 :

CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES

CADRE DE RESULTATS STRATEGIQUES 2020-2021

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extrants)	
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
IMPACT / OBJECTIF STRATEGIQUE 1: LES POLITIQUES, LES STRATEGIES DE FORMATION ET LE DISPOSITIF D'ECHANGES AVEC LES PARTIES PRENANTES PERTINENTES DE LA COMMANDE PUBLIQUE SONT DEFINIS ET RENFORCES																			
1	AXE STRATEGIQUE 1: MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Réaliser 100% des actions d'amélioration proposées suite au diagnostic des faiblesses du système de la commande publique	Taux d'exécution des actions d'amélioration suite au diagnostic	-	100%	PM1 «Manager la stratégie institutionnelle»	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique»									10 000 000	150 000 000	1-Les Termes de références et le contour de l'activités sont définis	
																			3- Un plan d'actions de correction des faiblesses identifiées est dressé
2		Rendre disponibles les informations sur l'ensemble de la commande publique en Côte d'Ivoire dans les délais	Délais de mise à disposition des informations sur l'ensemble de la commande publique en Côte d'Ivoire	-	12/ 31/ 2021												25 000 000	150 000 000	1-Les données sur les marchés publics sont disponibles
																		2- Un rapport est édité	
																		3- Des recommandations pour l'amélioration du processus de la commande publique sont faites	
3	Prendre en compte au moins un critère social et environnemental lié à la RSE et aux APD dans les marchés publics	Nombre de critères sociaux pris en compte dans les DTAO	≥ 1	≥ 1	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique»												25 000 000	25 000 000	DTAO, CCAG et CCTG publié
			Nombre de critères environnementaux pris en compte dans les DTAO	≥ 1				≥ 1											
4	Prendre en compte deux (2) preuves de conformité dans les DTAO (le Certificat de Conformité aux Normes (CDN) et l'Attestation de Conformité aux Normes (ACN))	nombre de preuves de conformité pris en compte dans les DTAO	2	2	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique»														

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
5	AXE STRATEGIQUE 3: RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SYSTÈME, PAR L'ADOPTION DE PROCEDURES ET DE METHODES DE TRAVAIL SIMPLIFIEES	Elaborer 100% des projets de textes et documents standards de la commande publique	Taux de textes rédigés	64%	100%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique»	PR2 «Assurer la gestion des recours non juridictionnels liés à la commande publique»									13 000 000	24 000 000	Les projets de textes sont élaborés
			Taux de documents standards élaborés et validés	≥ 70%	100%												44 000 000	15 000 000
6	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Collecter et sauvegarder à 70% la documentation sur les marchés publics	Taux de collecte et de sauvegarde de la documentation sur les marchés publics	≥ 50%	≥ 70%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formations des acteurs de la commande publique «	PS2»Maîtriser le budget, la comptabilité et le patrimoine» PS3»Maîtriser les Systèmes d'information»									-	-	copies des marchés publics et autres documents relatifs aux marchés publics
Archiver au moins 50% des documents (PV, rapports, marchés) sur les marchés publics		Taux d'archivage des documents sur les marchés publics	0%	≥ 50%											-	80 000 000	plateforme d'archivage électronique disponible et fonctionnelle	
Dématérialiser au moins 50% des procédures de régulation dans la commande publique en Côte d'Ivoire		Taux de dématérialisation des procédures de régulation	0%	≥ 50%											-	110 000 000	plateforme de e-regulation disponible et fonctionnelle	
9	AXE STRATEGIQUE 5 : RENFORCER LES CAPACITES MANAGERIALES ET OPERATIONNELLES DES PARTIES PRENANTES PERTINENTES DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Mettre en œuvre à au moins 50 % la stratégie nationale de renforcement des capacités	Taux de mise en œuvre de la stratégie nationale de renforcement des capacités	0%	≥ 50%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique «										-	417 590 000	Le PV des réunions de Cellule est disponible Le planning des activités de la SNRC est disponible Le rapport des activités de la SNRC est disponible

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
10	AXE STRATEGIQUE 5 : RENFORCER LES CAPACITES MANAGERIALES ET OPERATIONNELLES DES PARTIES PRENANTES PERTINENTES DU SYSTEME DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Renforcer à 100% les capacités des acteurs de la commande publique	Taux d'acteurs de la commande publique formés	100%	100%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique «								280 000 000	300 000 000	les TDR sont disponibles le plan de formation est disponible le syllabus de formation est disponible le rapport de formation est disponible		
			Taux de réalisation du plan de formations de la CDPF															
			Taux de redevance attribuée aux acteurs de la commande publique (Cellules de passation/ DMP)	5%	5%		PM1 «Manager la stratégie institutionnelle»	PS2»Maîtriser le budget, la comptabilité et le patrimoine»										
			10%	10%														
11		Atteindre au moins 80% du public cible lors des sessions de formation	Taux d'atteinte de la cible	80%	80%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique «								150 000 000	190 000 000	Les TDR sont disponibles La liste des participants est disponible		
12		Sensibiliser 100% des pouvoirs publics programmés sur la commande publique	Taux de pouvoirs publics sensibilisés sur la commande publique	20%	100%									40 000 000	56 000 000	Les TDR sont disponibles Le syllabus de formation est disponible Le rapport de formation est disponible La liste des participants est disponible		
13		Dématérialiser au moins 50% des modules de formations en matière de commande publique en Côte d'Ivoire	Taux de dématérialisation des modules de formations	0%	≥ 50%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique «	PS3»Maîtriser les Systèmes d'information»							-	70 000 000	La plateforme de e-learning est disponible et fonctionnelle		

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
14		Planifier et Réaliser à 50% les activités de définition des politiques proposées par la CDPF	Taux de propositions d'actions de définition des politiques ayant abouti (validé par le Conseil de Régulation)	50%	50%	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique «	PR1 «Assurer la gestion des études et des audits indépendants relatifs à la commande publique» PR2 «Assurer la gestion des recours non juridictionnels liés à la commande publique»									100 000 000	100 000 000	Le rapport d'évaluation des réformes est disponible
			Taux de réalisation du plan de réforme de la CDPF	50%	50%											390 000 000	500 000 000	Le plan de réforme est disponible Les textes de réforme élaborés et adoptés
Sous-total budget 1															1 827 000 000	2 937 590 000		
IMPACT / OBJECTIF STRATEGIQUE 2 :DES MOYENS PREVENTIFS PERMETTANT DE LUTTER CONTRE LA FRAUDE ET LA CORRUPTION DANS LA COMMANDE PUBLIQUE SONT MIS EN OEUVRE																		
15	AXE STRATEGIQUE 1: MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Mettre en œuvre à 100% la veille juridique en matière de commande publique	Taux de traitement des informations juridiques, légales réglementaires, jurisprudentielles	100%	100%	PR2 «Assurer la gestion des recours non juridictionnels liés à la commande publique»									25 000 000	25 000 000	Le logiciel est disponible informations juridiques, légales réglementaires et jurisprudentielles traitées	
			Taux de contrats conformes et mis à disposition au 31 mars de l'année N	100%	100%										-	-	La liste de contrats est disponible Les Contrats sont signés	

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)	
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
16	AXE STRATEGIQUE 6: ASSURER L'EFFICACITE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIES AUX AUDITS INDEPENDANTS, A LA DEFINITION DES POLITIQUES STRATEGIQUES ET AUX RECOURS ET SANCTIONS	Réduire à moins de 5% la remise en cause par le Conseil d'Etat (CE) des décisions	Taux de décisions remise en cause par le Conseil d'Etat	≤ 5%	≤ 5%	PR2 «Assurer la gestion des recours non juri- dictionnels liés à la commande publique»									630 000 000	630 000 000	La décision est publiée sur le site internet La décision physique est disponible Tableau de suivi des délais de traitement des recours		
17		Respecter à 100% les délais en vigueur	Taux de respect du délai de la recevabilité (10 jours ouvrables à compter de la saisine)	100%	100%														Le tableau de suivi des dossiers personnels est disponible Les correspondances sont disponibles Les pièces des dossiers sont disponibles Les courriels de transmission des projets de décision sont disponibles Le tableau de suivi des délais de recours est disponible
			Taux de respect du délai de la décision sur le fond (15 jours ouvrables à compter de la recevabilité)	100%	100%														
			Taux de traitement des dossiers de conciliation à compter de la prise du décret encadrant les procédures devant la CRS	100%	100%											25 000 000	50 000 000		
			Taux de notification aux structures compétentes ou de publication dans un délai de deux jours ouvrables à compter du prononcé de la décision	100%	100%														

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
18	AXE STRATEGIQUE 7 : PREVENIR LA FRAUDE ET LA CORRUPTION ET ASSURER LA GESTION EFFICACE DES LITIGES ET RECLAMATIONS CLIENTS DANS LE RESPECT DES DELAIS	Veiller à l'exécution d'au moins 80% des décisions d'annulation	Taux d'exécution des décisions d'annulation	≥ 80%	≥ 80%	PR2 «Assurer la gestion des recours non juridictionnels liés à la commande publique»											Une matrice de suivi de l'exécution des décisions prononcées par la CRS et le CRA est disponible et mise à jour	
19		Traiter 100% des fraudes et infractions détectées par la commission de l'UEMOA pour lesquelles l'ANRMP a été saisie	Taux d'exécution des investigations sur des pratiques frauduleuses ou des infractions détectées	0%	100%													saisines de l'UEMOA
Sous-total budget 2															680 000 000	705 000 000		
IMPACT / OBJECTIF STRATEGIQUE 3: LES ETUDES ET AUDITS INDEPENDANTS DE LA PASSATION ET DE L'EXECUTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE SONT REALISES																		
20	AXE STRATEGIQUE 6: ASSURER L'EFFICACITE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIES AUX AUDITS INDEPENDANTS, A LA DEFINITION DES POLITIQUES STRATEGIQUES ET AUX RECOURS ET SANCTIONS	Réaliser à 100% les audits indépendants de la passation de l'exécution et du contrôle de la commande publique des marchés approuvés	Taux de réalisation du programme d'audits	100%	100%	PR1 «Assurer la gestion des études et des audits indépendants relatifs à la commande publique»											Le programme d'audit est disponible Le rapport d'audit est disponible Les statistiques du rapport d'audit sont disponibles	
			Taux de respect de l'échantillon des audits de gestion de N-1	7%	7%													
			Taux de respect des délais de publication des audits soumis à un appui budgétaire	100%	100%													
21		Auditer 60% des décisions de l'année n-1 de la CRS	Taux de décisions du CRS de l'année n-1 audités	0%	60%												décisions du CRS Le rapport d'audit est disponible	
22		Auditer 100 % des décisions de l'année n-1 du CRA	Taux de décisions du CRA de l'année n-1 audités	0%	100%												décisions du CRA Le rapport d'audit est disponible	

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
23	AXE STRATEGIQUE 6: ASSURER L'EFFICACITE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIES AUX AUDITS INDEPENDANTS, A LA DEFINITION DES POLITIQUES STRATEGIQUES ET AUX RECOURS ET SANCTIONS	Réaliser 100% des études planifiées sur la commande publique	Taux de réalisation du programme d'étude	100%	100%										70 000 000	70 000 000	Le programme d'étude est disponible Le rapport d'étude est disponible	
24		Assurer la mise en œuvre d'au moins 80% des recommandations issues des études et audits	Taux de réalisation des recommandations issues des études et audits	80%	80%	PR1 «Assurer la gestion des études et des audits indépendants relatifs à la commande publique»									30 000 000	30 000 000	Le rapport de séminaire est disponible La matrice de suivi des recommandations est collectée	
			Taux d'efficacité des actions issues des recommandations suite aux études et audits	80%	80%													
			Taux de respect des délais de publication des matrices de suivi des recommandations	100%	100%													
25		Assurer le suivi- évaluation d'au moins 80% (≥80%) des actions réalisées par l'ANRMP en matière de formation, de recours non juridictionnels, d'études et d'audits	taux d'efficacité des réformes	0%	≥80%	PR1 «Assurer la gestion des études et des audits indépendants relatifs à la commande publique»	PR3 «Assurer la gestion des politiques et les stratégies de formation des acteurs de la commande publique «									60 000 000	rapport d'évaluation de l'efficacité du plan de réformes	
			Taux d'efficacité des formations	0%	≥ 80%											Le rapport d'évaluation de l'efficacité des formations est disponible		
			Taux de satisfaction des acteurs formés	0%	≥ 80%											Le rapport d'évaluation est disponible		
Sous-total budget 3														430 000 000	680 000 000			

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)	
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4				
IMPACT / OBJECTIF STRATEGIQUE 4: LA GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'ANRMP EST ASSUREE																			
26	AXE STRATEGIQUE 2 : PROMOUVOIR NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE PUBLIC, L'EFFICACITE ET LA PERFORMANCE DE NOS PROCESSUS	Evaluer l'atteinte de 100% des objectifs du cadre de résultats stratégiques	Taux d'évaluation de l'atteinte des objectifs du cadre de résultats stratégiques	100%	100%	PM1 «Manager la stratégie institutionnelle»	tous les autres processus									25 000 000	25 000 000	Le rapport de la revue à mi-parcours est disponible	
27		Réaliser à 100% les actions issues de la Revue de Direction	Taux de réalisation des actions issues de la Revue de direction	0%	100%	PM1 «Manager la stratégie institutionnelle»	tous les autres processus												Le plan d'action suite à la revue de direction est disponible Preuves de réalisation des actions suite à la revue de direction
28	AXE STRATEGIQUE 1: MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	S'assurer de l'atteinte d'un taux d'efficacité du SMQ d'au moins 95%	Taux d'efficacité globale du SMQ	≥ 75%	≥95%	PM2»Manager la qualité, les risques et les performances»	tous les autres processus										70 000 000		les résultats de l'analyse des tableaux de bord des processus sont disponibles La certification Qualité ISO 9001 version 2015 est obtenue
29		Réaliser à 100% le plan de la démarche d'éthique et de déontologie	Taux de réalisation du plan de la démarche d'éthique et de déontologie	0%	100%	PM2»Manager la qualité, les risques et les performances»	tous autres processus												Le plan de la démarche d'éthique et de déontologie est disponible Les preuves de réalisation des actions du plan de la démarche d'éthique et de déontologie sont disponibles
30	AXE STRATEGIQUE 3 : RENFORCER LE CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DU SYSTÈME, PAR L'ADOPTION DE PROCEDURES ET DE METHODES DE TRAVAIL SIMPLIFIEES	Assurer le respect à 100% des dispositions du manuel de procédures	Disponibilité d'un manuel de procédure dans les délais	12/31/2020		PM2»Manager la qualité, les risques et les performances»	tous les autres processus									75 000 000		Un manuel de procédures de l'ANRMP est disponible et vulgarisé au sein de l'ANRMP	
			Taux de respect des exigences du manuel de procédures	0%	100%												Un rapport d'évaluation de la mise en œuvre du manuel de procédures		

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
31	AXE STRATEGIQUE 6 : ASSURER L'EFFICACITE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIES AUX AUDITS INDEPENDANTS,A LA DEFINITION DES POLITIQUES STRATEGIQUES ET AUX RECOURS ET SANCTIONS	Réaliser à 100 % les audits qualité et contrôles internes planifiés	Taux d'exécution du programme des audits qualité	100%	100%	PM2: Manager la qualité, les risques et les performances	tous les autres processus										Le programme des audits qualité est disponible Le plan d'audit qualité est disponible Le rapport d'audit qualité est disponible	
			Taux d'exécution du programme de contrôles internes	100%	100%		tous les autres processus								25 000 000	25 000 000	Le programme de contrôle interne (audit des risques et des opportunités) disponible Le plan de contrôle interne (audit des risques et des opportunités) Le rapport de contrôle interne (audit des risques et des opportunités)	
32		atteindre au moins 85% d'efficacité des actions issues des audits	Taux d'efficacité des actions issues des audits	≥ 85%	≥ 85%											Le plan d'actions suite à l'audit est disponible Les Fiches de non- conformité sont disponibles Les preuves de réalisation des actions sont disponibles		
33	AXE STRATEGIQUE 2 : PROMOUVOIR NOS ENGAGEMENTS DE SERVICE PUBLIC,L'EFFICACITE ET LA PERFORMANCE DE NOS PROCESSUS	Réaliser à au moins 80% le plan de communication de l'ANRMP	Taux de réalisation du plan de communication	≥ 80%	≥ 80%	PM3 : Manager l'écoute client, la communication et la coopération								450 000 000	450 000 000	Le Plan de communication et les preuves associées sont disponibles		
			Taux d'efficacité du plan de communication	≥ 80%	≥ 80%											Analyse statistiques liées aux actions menées disponible plan d'actions d'amélioration		
34		Réaliser à au moins 80% le plan de coopération de l'ANRMP	Taux d'exécution du plan d'actions de coopération	≥ 80%	≥ 80%											Le Plan de coopération et les preuves associées sont disponibles		

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
35	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Satisfaire à au moins 80% les besoins en communication interne et externe de l'ANRMP	Taux de respect des délais de diffusion des informations	≥ 80%	≥ 80%												les tableaux d'affichage sont disponibles la procédure de gestion de la publication des informations (y compris les délais) sur les tableaux d'affichage est disponible la politique de Communication interne est disponible	
			Taux de retombées presse	≥ 80%	≥ 80%												La base de donnée des journalistes est disponible les articles de presse , les notes d'information et les communiqués de presse sont disponibles	
36	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Atteindre un niveau de satisfaction des parties interessées pertinentes d'au moins 85%	Taux de satisfaction clients (enquête de satisfaction et lors des évènements)	≥ 85%	≥ 85%	PM3 : Manager l'écoute client, la communication et la coopération											questionnaires d'enquête résultats d'enquête tout retour client suite à l'organisation d'un évènement	
			Taux de satisfaction des API	≥ 85%	≥ 85%													
37		Traiter 100% des plaintes et réclamations clients dans les délais	Taux de traitement des plaintes et réclamations	0%	100%												un dispositif d'écoute client est disponible La fiche de plaintes et réclamations est disponible	

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)		
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
38	AXE STRATEGIQUE 5 : RENFORCER LES CAPACITES MANAGERIALES ET OPERATIONNELLES DES PARTIES PRENANTES DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Assurer une gestion optimale des RH à au moins 80%	Taux de conformité des RH aux exigences légales, réglementaires et normatives	≥ 80%	100%	PS1 Maîtriser les ressources humaines et le développement des compétences	Tous les autres processus									1 400 000 000	1 400 000 000	Le Statut du personnel actualisé est disponible Le règlement intérieur est disponible Le PV de l'élection du délégué du personnel est disponible Un délégué du personnel est élu L'organigramme est opérationnel Les fiches de poste sont disponibles Les fiches de profil de poste sont disponibles Les contrats d'objectifs sont disponibles La politique de gestion de carrière est disponible		
			Taux de respect du planning des congés	90%	90%		Tous les autres processus												Le planning des congés est disponible Les décisions de congés sont disponibles Le rapport d'exécution du planning des congés annuels est disponible	
			Taux d'exécution du planning des actions sociales	70%	70%		Tous les autres processus													Le planning des actions sociales est disponible Les preuves de réalisation sont disponibles
			Taux de réalisation du plan de recrutement	≥ 70%	≥ 85%		Processus concernés Cabinets de recrutement											36 000 000		Le plan de recrutement est disponible Les décisions portant recrutement sont disponibles Le rapport d'exécution du plan de recrutement est disponible

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
38	AXE STRATEGIQUE 5 : RENFORCER LES CAPACITES MANAGERIALES ET OPERATIONNELLES DES PARTIES PRENANTES DU SYSTÈME DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Assurer une gestion optimale des RH à au moins 80%	Taux de mobilité interne du personnel	>10%	>10%	PS1 Maîtriser les ressources humaines et le développement des compétences	Processus concernés										Les décisions de mutation (promotion et mutation) sont disponibles Le rapport d'exécution du plan de recrutement est disponible	
			Taux d'évaluation du personnel	100%	100%		Tous les processus										Les contrats d'objectifs sont disponibles Le rapport d'évaluation est disponible Les fiches d'évaluation sont disponibles	
			Taux de satisfaction du personnel (motivation)	70%	70%		Tous les processus										Le questionnaire d'enquête de motivation est disponible Le rapport d'enquête de motivation est disponible Le plan d'actions suite à l'enquête de motivation est disponible Les preuves de réalisation des actions issues du plan d'actions suite à l'enquête sont disponibles	
			Taux de réalisation de la visite médicale d'embauche	0%	100%		Medecin du travail										10 000 000	La convention ANRMP/ médecin du travail est disponible
			Taux de réalisation de la visite médicale annuelle	0%	100%		Medecin du travail Tous les processus										10 000 000	Les recommandations suite à la visite médicale sont formulées et disponibles

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
39	AXE STRATEGIQUE 5 : RENFORCER LES CAPACITES MANAGERIALES ET OPERATIONNELLES DES PARTIES PRENANTES DU SYSTEME DE LA COMMANDE PUBLIQUE	Maintenir à moins de 5% le turn-over	Taux de renouvellement du personnel	0%	≥ 5%		Tous les processus										Le rapport d'étude est disponible Le plan d'actions suite à l'étude est disponible	
40		Assurer la gestion des formations à au moins 80%	Taux d'exécution du plan de formation	90%	90%		Tous les processus								85 000 000	85 000 000	Le plan de formation est disponible Le rapport de chaque formation est disponible Le rapport d'exécution du plan de formation est disponible	
			Taux de satisfaction des besoins en formation	80%	80%		Tous les processus										Les fiches de recueil de besoins en formation sont disponibles Le rapport d'analyse des besoins est disponible Le plan de formations est disponible	
			Taux d'efficacité des formations	≥ 85%	≥ 85%		Les Pilotes de processus										Les fiches d'évaluation des formations Le rapport d'évaluation de l'efficacité des formations est disponible	
41	AXE STRATEGIQUE 1: MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Assurer à 100% la gestion comptable et financière	Produire le projet de budget de l'année N+1 au plus tard le 30 juin de l'année N	au plus tard le 30 juin de l'an- née N	au plus tard le 30 juin de l'an- née N	PS2 : Maîtriser le budget, la comptabilité et le patrimoine								64 000 000	19 200 000	La fiche d'expression de besoins est disponible Le projet de budget est disponible Le budget est validé		

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
41	AXE STRATEGIQUE 1: MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Assurer à 100% la gestion comptable et financière	Délai de mise à disposition des situations financières	10 jours après	10 jours après	PS2 : Maîtriser le budget, la comptabilité et le patrimoine											La décision et la répartition du budget sont disponibles les rapports budgétaires sont disponibles	
			Délai de mise à disposition des contrats de perfor- mances du budget programme	Au plus tard le 30 du pre- mier mois N+1	Au plus tard le 30 du pre- mier mois N+1													
			Délai de mise à disposition des reportings budgétaires (rap- port budgétaire)	Au plus tard le 15 du 1er mois du trime- stre suiv- ant	Au plus tard le 15 du 1er mois du trime- stre suiv- ant													
			Délai de mise à disposition des états de la compt- abilité matière	0	30/ 12/ N													
			Taux de rejet du CB et de l'AC	≤ 10%	≤ 10%										53 000 000	53 000 000		La fiche de contrôle est disponible L'état récapitulatif des ré- sultats de contrôles réalisés est disponible
			Comparaison des situations financières avec celles du CB et de l'AC (taux de fiabil- ité des informa- tions financières et du résultat)	100%	100%													les fiches d'engagement sont disponibles Le tableau de comparaison des situations financières est disponible

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
42	AXE STRATEGIQUE 1: MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Gérer le patrimoine à 100%	Taux de prise en charge des véhicules	100%	100%										140 000 000	150 000 000	fiche de rapport de sinistre copie de fiche de déclaration des sinistres à l'assurance	
			Taux de codification	100%	100%													Le code sur le mobilier est disponible L'état du patrimoine mobilier est disponible
			Taux de recensement des mobilier des bureaux	100%	100%													la liste de mobiliers par bureau est disponible
			Taux de satisfaction des besoins en fournitures de bureau	≥80%	≥80%													les données du logiciel de gestion des stocks sont disponibles
			Taux d'évaluation des prestataires	100%	100%													les fiches d'évaluation des prestataires sont disponibles les rapports d'évaluation des prestataires externes sont disponibles

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
43	AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAINE DE VALEUR	Améliorer le parc informatique et répondre aux besoins des utilisateurs à au moins 90%	Taux de satisfaction des besoins en équipements informatiques	≥ 90%	≥ 90%	PS3 : Maîtriser les Systèmes d'information											le Plan de renouvellement est disponible Le tableau récapitulatif des caractéristiques des équipements est disponible Le tableau d'analyse technique des offres est disponible le plan de déploiement des équipements est disponible Le PV de réception définitive des travaux est disponible Plan d'installation des infrastructures	
			Taux de satisfaction des besoins en consommables informatiques	≥ 90%	≥ 90%												Le tableau récapitulatif des besoins en consommables informatiques est disponible Le Bon de livraison signé par les utilisateurs est disponible Le logiciel de gestion de stock de fourniture est disponible L'inventaire est disponible	
44	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Actualiser la présentation du site internet et assurer sa disponibilité à au moins 80%	Taux d'actualisation de la présentation du site internet	≥ 80%	≥ 100%												Le nouveau site internet est en ligne	

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
44	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Actualiser la présentation du site internet et assurer sa disponibilité à au moins 80%	Taux de disponibilité du site internet	≥ 80%	≥ 80%	PS3 : Maîtriser les Systèmes d'information											Le Contrat de service est disponible Le Guide de l'utilisateur est disponible Le Mail de confirmation du traitement des mises à jour est disponible La Politique de mise à jour du site internet est disponible	
45		Archiver 40% des documents produits ou reçus des services selon les textes en vigueur 31/12/2020	Taux de respect du tableau de conservation	100%	100%													La politique d'organisation des archives est disponible
			Taux d'archivage des documents	40%	40%													Les plans de Classement sont disponibles
			Taux de respect des textes en vigueur inclus dans la politique	100%	100%													Les instruments de recherches sont disponibles
46		Assurer à 100% la sécurité et la disponibilité des archives et de la documentation	Taux de fonctionnalité des équipements du système de sécurité incendie	100%	100%													Equipements installés dans la salle d'archives
			Taux de fonctionnalité des équipements d'archives installés	100%	100%													

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)		
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4					
47	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Encadrer 100% des services versants et producteurs dans leur gestion des archives courantes	Taux de services versants et producteurs encadrés	100%	100%	PS3 : Maîtriser les Systèmes d'information	PS2 PR2 PM1											Rapport d'organisation des archives des départements / divisions		
48		Assurer au moins à 95% la sécurité et la disponibilité des installations, logiciels et des données informatiques.	Nombre d'intrusions (piratage des données informatiques)	≤ 1‰	≤ 1‰															Contrat de maintenance du prestataire
			Temps de disponibilité des comptes liés aux licences	≥ 95%	≥ 95%															Planning d'intervention
			Taux de disponibilité des logiciels	≥ 95%	≥ 95%															Fiches d'intervention
			Taux d'équipements déployés disposant d'antivirus mis à jour	≥ 95%	≥ 95%															Contrats de renouvellement
			Taux de sauvegarde des données physiques et électroniques	≥ 95%	≥ 95%															Journaux d'analyse antivirus
																	Support de sauvegarde (disques durs)			
																	Politique de sécurité			
49		Satisfaire à 80% les besoins en maintenance, en assistance	Taux de respect des plannings de maintenance préventive	80%	80%													Les fiches d'intervention sont disponibles		
																		Les états Trimestriels de la mise en œuvre du planning sont disponibles		
																		Les fiches d'évaluation annuelles sont disponibles		

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
50	AXE STRATEGIQUE 4 : RENFORCER LE SYSTÈME D'INFORMATION ET NOTRE DISPOSITIF D'ECOUTE CLIENTS AVEC LES AUTRES PARTIES INTERESSEES	Informatiser / automatiser à 30% les procédures et activités de l'ANRMP	Taux des procédures ou activités informatisées / automatisées	30%	30%	PS3»Maîtriser les Systèmes d'information»										80 000 000	Le manuel de procédures est disponible Le PV de réception définitive des travaux est disponible Les documents et données de gestion produits par le système de gestion sont disponibles Le quitus de non redevance signé électriquement à partir du logiciel	
51	AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Exécuter à 100% le PPM	Taux d'exécution du PPM dans les délais (au 31 décembre de l'année N)	98%	100%	PS4 «Maîtriser les acquisitions»											Le PPM est disponible Le rapport annuel des acquisitions est disponible	
52		Respecter les délais d'acquisition à 100%	Taux de respect des délais d'acquisition conformément aux procédures	100%	100%												La fiche de conformité des délais est disponible	
53		Assurer la conformité à 100% des équipements, des fournitures, services et travaux à réaliser	Taux de conformité des équipements, fournitures livrés, services et travaux réalisés	100%	100%										350 000 000	250 000 000	Le bordereau de livraison, les PV de réception et les fiches de contrôle sont disponibles	
54		Assurer la satisfaction d'au moins 90% des demandes d'acquisitions	Taux de satisfaction des demandes d'acquisitions	≥ 90%	≥ 90%													La fiche d'évaluation de la conformité est disponible les fiches des prestataires défaillants sont disponibles
55		Evaluer 100% des prestataires dans le cadre du suivi de l'exécution des pres- tations de fournitures et de travaux et prestations intellec- tuelles	Taux d'évaluation des prestataires	100%	100%													L'inventaire des critères d'évaluation est disponible Le planning des évaluations est disponible La fiche d'évaluation des prestataires est disponible Le rapport d'évaluation (résultats) Notification aux prestataires

N°	Axes stratégiques (axes de la Politique Qualité)	Objectifs opérationnels	Indicateurs	Cible 2020	Cible 2021	Acteur(s)	Contributeur(s)	2020				2021				Estimations budgétaires (en F CFA) 2020	Estimations budgétaires (en F CFA) 2021	Source de vérification (preuve de réalisation/ extraits)
								T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4			
56	AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Exécuter 100% des acquisitions liées aux procédures par anticipation de l'année N+1	Taux d'exécution des acquisitions liées aux procédures par anticipation	100%	100%	PS4 «Maîtriser les acquisitions»											Marchés signés et approuvés Listes restreintes établies	
57	AXE STRATEGIQUE 6 : ASSURER L'EFFICACITE DU DISPOSITIF DE GESTION DES RISQUES LIES AUX AUDITS INDEPENDANTS,A LA DEFINITION DES POLITIQUES ET AUX RECOURS ET SANCTIONS	Exécuter 100% des actions face aux risques et opportunités	Taux d'exécution des dispositions des maîtrises face aux risques	100%	100%	Tous les processus											La matrice de surveillance des risques et opportunités est disponible	
			Taux d'exécution des actions liées aux opportunités	100%	100%	Tous les processus											Les preuves de réalisation des dispositions de maîtrise et actions liées aux opportunités sont disponibles	
58	AXE STRATEGIQUE 1 : MODERNISER LA GESTION DE L'ANRMP ET LE DISPOSITIF DE LA COMMANDE PUBLIQUE PAR LA PRISE EN COMPTE DES OPPORTUNITES D'AMELIORATION PERTINENTES SUR L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR	Réaliser 100% des actions d'amélioration	Taux de réalisation des actions d'amélioration	100%	100%	Tous les processus											Le plan d'actions d'amélioration Les preuves de réalisation des actions sont disponibles	
TOTAL														2 667 000 000	2 663 200 000			
TOTAL GENERAL														5 604 000 000	6 985 790 000			

ANNEXE 3 :
PLAN DE TRAVAIL 2020 / SUIVI DES ACTIONS

MASQUE PLAN DE TRAVAIL ANNUEL

Axes stratégiques de la politique qualité	Objectif Opérationnel	Indicateurs (Cf. tableau de bord de performance)	Actions à mener	Contributeur	Ressources utilisées		Délai d'exécution (fin de l'action 2020)				Statut Non initié En cours Finalisé Permanent	Date de réalisation de l'action	Niveau d'avancement/ Commentaires	Source de vérification (preuve de réalisation/ extrant)	Mesure de contrôle interne
					Budget 2020	Autres	T1	T2	T3	T4					
IMPACT / OBJECTIF STRATEGIQUE 4: LA GESTION TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE DE L'ANRMP EST ASSUREE															
											En cours				
											En cours				
											Permanent				
											Permanent				
											Permanent				
											Permanent				
SOUS-TOTAL BUDGET 1 :											Permanent				
											Finalisé				
											Non initié				
											Non initié				
											Non initié				
											Non initié				
											Non initié				
											Non initié				
											Permanent				
											Permanent				
											Permanent				
											Finalisé				
											Finalisé				
SOUS-TOTAL BUDGET 2 :											Non initié				
TOTAL GLOBAL DU PLAN DE TRAVAIL											Non initié				



Blvd Usher ASSOUAN, Rue du Lycée Français - Cocody-Rivière 3
25 BP 589 Abidjan 25 - info@anrmp.ci
Tel : 22 40 00 40 - 55 000 322 - Fax : 22 40 00 44

www.anrmp.ci

NUMÉRO
VERT 800 00 100